

PROVINCE DE NAMUR
VILLE D'ANDENNE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 20 DÉCEMBRE 2021

N° 2021/11
34^{ème} réunion de la législature

Le Collège communal de la Ville d'ANDENNE a l'honneur de vous convoquer par la présente à la réunion du Conseil communal qui se tiendra **le lundi 20 décembre 2021, à 19h00**, en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Le public sera admis à la séance du Conseil communal.

La séance du Conseil sera retransmise en direct sur notre chaîne (<https://www.youtube.com/c/andenne/videos>).

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. ADMINISTRATION

Supracommunalité - Communauté urbaine Namur-Capitale - Convention de collaboration

2. AFFAIRES SOCIALES

Comité de concertation "Ville - C.P.A.S." - Réunion du 3 décembre 2021 - Communication du procès-verbal

3. CIRCULATION ROUTIÈRE ET MOBILITÉ

ANDENNE : avenue Roi Albert, 161 (RN90) - Création d'une zone d'évitement striée

4. CONTENTIEUX

Contentieux Ville d'ANDENNE c/Fabrique d'Eglise d'ANDENNE - Trésor de la Collégiale Sainte-Begge

5. C.P.A.S. D'ANDENNE

C.P.A.S. d'ANDENNE - Proposition d'approbation du budget 2022

6. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Rénovation urbaine du quartier du centre ancien d'ANDENNE – Convention entre la Ville d'ANDENNE et la Région wallonne – Communication du dossier à la Région wallonne - Demande de prolongation du délai (7ème demande)

7. FINANCES

1. Budget 2022
2. Budget communal 2022 - Fixation de la dotation ordinaire 2022 à la Zone de Police "Les Arches"
3. Budget communal 2022 - Fixation de la dotation ordinaire 2022 à la Zone de secours "N.A.G.E."
4. Budget communal 2022 - Fixation de la dotation ordinaire 2022 au C.P.A.S. d'ANDENNE
5. Taxe sur les prestations d'hygiène et de salubrité publique - Nouveau règlement 2022
6. Redevance sur le traitement des demandes de mariage ou de cohabitation légale
7. Compensation régionale de 60 % sur la taxe carrières - Exercice 2022 - Circulaire du 29 octobre 2021
8. Abrogation du règlement taxe sur l'absence d'emplacement de parcage

8. INTERCOMMUNALES

1. ENODIA - Assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2021 (visioconférence)
2. ENODIA - Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2021 (visioconférence)
3. RESA - Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2021 (vidéoconférence) - Mandats de vote
4. RESA - Assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2021 (vidéoconférence) - Mandats de vote
5. ECETIA Intercommunale - Assemblée générale extraordinaire du 21 décembre (vidéoconférence) - Vote

9. MARCHÉS PUBLICS

Marchés publics passés par délégation - Communication

10. PATRIMOINE

1. Conseils cynégétiques "Arches-en-Condroz" et "de Hesbaye" - Représentation de la Ville d'ANDENNE - Candidature de Monsieur Vincent SAMPAOLI
2. ANDENNE - Achat d'un jardin au lieudit "Cobêche" - Affaire "L." - Décision définitive
3. ANDENNE - Achat d'un jardin au lieudit "Cobêche" - Affaire "D." - Décision définitive
4. ANDENNE - Achat d'un jardin au lieudit "Cobêche" - Affaire "F." - Décision définitive

5. ANDENNE - Achat d'un jardin au lieudit "Cobêche" - Affaire "B." - Décision définitive
6. ANDENNE - Achat de deux jardins au lieudit "Cobêche" - Affaire "R.-L." - Décision définitive
7. BONNEVILLE et SCLAYN : route d'Anton - Acquisition d'emprises en vue de l'aménagement de six zones de croisement
8. ANDENNE - Achat de terrains au lieudit "Fond du Chenal" - Affaire "D.-L.R."

11. PERSONNEL

C.P.A.S - Modification du règlement de travail

12. POLICE

1. Utilisation visible de Body Cam sur le territoire d'ANDENNE
2. Ordonnance de police interdisant la consommation d'alcool sur le domaine public - Extension ANDENELLE

13. TUTELLE

Tutelle - Communication

14. QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

Interpellation de Madame la Conseillère Nathalie ELSSEN : Fermeture de l'agence BELFIUS de NAMECHE

HUIS CLOS

15. PERSONNEL

Crèches communales - Octroi d'Ecochèques aux Puéricultrices et Directrices

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,



Ronald GOSSIAUX

Le Bourgmestre,



Claude EERDEKENS

NOTA BENE :

1. Le procès-verbal de la réunion du Conseil communal du 22 novembre 2021 n'a pu être complètement confectionné; il sera disponible lors de la deuxième plus prochaine réunion du Conseil communal.
2. Conformément aux dispositions de l'article L 1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil communal. Il y a lieu également de tenir compte, en la matière, des dispositions du Règlement d'ordre intérieur.
3. Le Directeur général et la Directrice financière, ou leurs délégués, seront présents au Centre administratif le **15 décembre 2021**, de 17h00 à 19h00, **sur rendez-vous (à convenir avant le 15 décembre 2021 à midi)**, à la disposition des membres du Conseil communal relativement aux points de l'ordre du jour.
4. Les prochaines réunions du Conseil communal sont fixées les 31 janvier, 21 février, 21 mars, 25 avril, 23 mai, 20 juin et 18 juillet 2022 en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.